

Jean-Baptiste André Godin à Jules Courtin, 15 mars 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation3 p. (255r, 256r, 257v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Courtin, 15 mars 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50681>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 mars 1882](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Courtin, Jules](#)

Lieu de destination 36, rue de la République, Marseille (Bouches-du-Rhône)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin demande à Courtin son âge et pourquoi il veut quitter un établissement dans lequel il occupe une position importante. Godin le prévient qu'il ne veut pas donner davantage que 500 F d'appointements par mois, mais il lui donne l'exemple d'un conseiller de gérance de l'association du Familistère percevant, outre ces 500 F mensuels, une part de bénéfices de 11 000 F, soit en tout un revenu de 17 000 F par an ; il précise que l'emploi auquel il aspire donne droit à l'entrée au conseil de gérance et que la part de bénéfices est versée en titres de propriété dans l'association. Il lui envoie le livre *Mutualité sociale* qui contient les statuts de l'association coopérative. Il lui demande quelle est sa situation familiale.

Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées Godin (Jean-Baptiste André), *Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production*, Paris, Guillaumin, 1880.

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Grise le mars 1898

Monsieur J. Coutin,

J'ai reçu votre lettre du 1^{er} et les
renseignements que vous m'apportez.
Il est une indication que vous faites
défaut de qui a pour moi son singulari-
tude ; c'est de savoir quel est votre
âge. Et quelle sont les motifs qui
vous poussent à quitter un établissement
où vous paraissez avoir une position
très-importante.

Je vous rappelle tout d'abord
que si vous souhaitez échapper ici l'équi-
valent de ce que nous avons là-bas,
ce ne sont pas des apprécierments
fiscaux qui vous le donneraient.

Quelle que soit la capacité que
je rencontre, si je compte mes dépen-
sures envoies à France d'apprentissage

fices par mois. Ce est vrai qu'il est difficile d'apprécier exactement à quelles sommes les membres du conseil de l'association que j'ai fondée avec une part de bénéfices annuels de quinze mille francs environ. Ce qui monte à dix-sept mille francs le total des gains d'un tel fonctionnaire. Le poste pour lequel nous nous offrons donnerait droit à l'entrée au conseil de l'association.

La part de bénéfices en question est comptée, non en espèces, mais en titre de propriété dans l'association.

Je vous envoie par ce courrier mon volume "Mutualité sociale" qui contient les statuts de la fte afin que vous puissiez voir dans quel genre d'institution

Mon cher Frédéric.

Frédéric je vous dis notre agra-
fi nous étions marié et avec la
famille, afin que je puisse si-
gner le mariage nos frêles
parents.

Agnez je vous prie, monsieur,
mes civilités parfaites

Familial